



Direction Générale du Commerce

Rabat, le 27 Octo 2022

Résultat de répartition du contingent d'exportation des déchets papiers au titre du quatrième trimestre 2022

Il est porté à la connaissance des exportateurs de déchets papiers que la commission de répartition du contingent d'exportation des déchets papiers au titre du quatrième trimestre 2022, a convenu de répartir ledit contingent sur les entreprises ayant déposé leur demande comme suit :

Déchets papiers DEPLEX :

Sociétés	Quota accordé en tonnes
MACAPRA	400
MAROC RECYCLAGE	200
RECUPAP	500
REDEPA	750
SOREPAC	150
TOTAL	2000

NB : Les entreprises concernées doivent exporter leurs quotes-parts au plus tard le 31 décembre 2022.

